

# 52 PLUS QU'UN CHIFFRE :

52 féminicides en 52  
semaines dans une province



Rapport annuel sommaire 2021 - 2022 sur les féminicides en Ontario

Ce document a été produit par l'Ontario Association of Interval and Transition Homes (OAITH)  
et traduit par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (Action ontarienne).



## Contexte

Depuis 1990, l'Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH) a dénombré plus de 950 féminicides dans la couverture médiatique partout en Ontario pour sensibiliser la population à la violence fondée sur le genre et aux féminicides. Au cours des dix dernières années, notre définition du féminicide a évolué à mesure que l'OAITH et Action ontarienne restons réactives et analysons de manière critique la compréhension contemporaine des constructions de genre, des relations entre les victimes et les agresseurs, des identités sociales qui s'entrecroisent et des facteurs associés au pouvoir, au contrôle et à la haine. Des études antérieures ont cerné cinq dimensions essentielles à la collecte de données sur la violence basée sur le genre : sexe de la victime, sexe de l'agresseur, leur relation, aspects sexuels de la violence, et motivations liées au genre (Walby et coll., 2017). Présentement, nous définissons le féminicide comme les meurtres de femmes, d'enfants et de personnes de la diversité du genre commis par des hommes cisgenres.

De plus, l'OAITH examine et tient compte des données démographiques des victimes concernant leur race, culture, âge, relation avec l'agresseur, cause de décès, emplacement géographique et historique de violence vécue. L'OAITH analyse ces données démographiques; toutefois, elles sont limitées en fonction de ce que les médias rapportent.

Un partenaire (actuel ou ancien), un fils ou un neveu, un collègue, un ami ou une connaissance peuvent être l'auteur de féminicides. Le type de relation peut être inconnu et des crimes violents contre les femmes, y compris de la violence à caractère sexuel, peuvent avoir eu lieu avant le meurtre. Dans certains cas, la victime et l'agresseur ne se connaissaient peut-être pas, mais la victime a été ciblée en raison de son genre. Les motifs genrés qui sous-tendent les féminicides font référence aux causes profondes, comme « les rôles stéréotypés attribués aux hommes et aux femmes, la discrimination à l'égard des femmes et des filles ou l'inégalité de pouvoir entre les femmes et les hommes dans la société ».

Cette explication ne concerne pas l'« intention subjective de l'auteur de commettre l'homicide », même si dans certains cas l'agresseur peut faire preuve de préjugés ou de haine envers les femmes, mais témoigne plutôt des causes profondes de la violence dans notre société.

Un mouvement se dessine pour faire inscrire le féminicide dans le Code criminel

## Remerciements

Nous remercions D re Mavis Morton, professeure agrégée au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université de Guelph, qui a collaboré avec l'OAIH dans la collecte de données sur les féminicides et a fourni ses commentaires à titre de réviseuse.

## Raisond'être

Ce rapport sommaire se base sur les données recueillies dans les listes annuelles de féminicides 2021-2022, l'analyse des médias 2021-2022 et la base de données de l'OAIH. Il analyse les tendances actuelles en matière de féminicides en Ontario, y compris les effets de couverture médiatique négative, incomplète ou inexacte sur la compréhension de la violence basée sur le genre et des féminicides.

Ce rapport sommaire examine également les facteurs liés aux victimes, aux agresseurs et aux relations entre les deux. Ces facteurs donnent des renseignements précieux sur les tendances actuelles et émergentes en matière de féminicides en plus de

souligner les facteurs de risque et les thèmes à examiner à l'avenir.

Les deux sources utilisées les plus communément pour cerner le nombre de féminicides dans une année sont les données du coroner et la couverture des médias grand public. L'OAIH se réfère à la couverture médiatique locale, régionale et nationale (p. ex. journaux et télévision) pour suivre et analyser les tendances et produire une liste annuelle des féminicides et une analyse des médias. Ces listes des féminicides ne sont pas exhaustives, car elles se fient sur l'information publiée dans les médias.

## Limites des données sur les féminicides

L'utilisation de données rapportées dans les médias constitue une limite de ce travail. Les médias ont souvent recours aux données déclarées par la police, et ces dernières ont des limites (enquêtes en suspens, procédures judiciaires en cours, interdictions de publication ou demandes de la famille de ne pas publier l'information).

Des omissions et des erreurs peuvent en découler. Vu le caractère fluide de ces données, l'OAIH surveille en continu les médias pour connaître les nouveaux détails concernant les cas de féminicide et suit et examine les féminicides nouvellement confirmés en Ontario.

Les données sur les féminicides ne sont pas présentement recueillies par le système de justice pénale, car le féminicide n'est pas défini comme une accusation criminelle par le Code criminel du Canada. Si les données concernant les homicides commis dans le contexte de relations entre partenaires intimes sont recueillies et analysées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et publiées par Statistique Canada (2021), ces renseignements ne sont pas publiés à l'année où les meurtres ont lieu. Sans données sur les tendances actuelles en matière de féminicides, la recherche de l'OAIH s'appuie sur l'information rapportée par les médias pour constater les tendances actuelles en Ontario.

Les taux de féminicides rapportés dans les médias sont possiblement plus faibles qu'en réalité en raison des limites associées à la couverture médiatique. Les services de police doivent donc faire preuve de transparence et communiquer ouvertement en ce qui a trait aux féminicides ayant lieu dans la province. Le fait de ne pas publier des communiqués de presse sur les meurtres basés sur le genre contribue à la sous-estimation des taux de féminicides et renforce l'idée fausse que la violence basée sur le genre est une affaire privée et ne concerne pas la sécurité publique.

**Une fillette de huit ans et son père retrouvés morts à Oshawa**

**Féminicide à North York : les victimes identifiées**

**Trois femmes poignardées à Ottawa : la violence envers les femmes soulevée**

**Meurtre à Nepean : la jeune femme venait de s'installer pour ses études, depuis le Nunavut**

**Violence contre les femmes : « un féminicide par semaine en Ontario », selon un organisme**

**Un adolescent accusé d'avoir tué des membres de sa famille**

## Comparaison de l'âge de la victime et de l'agresseur

En tout, 52 femmes et filles faisaient partie de la [liste annuelle de féminicides 2021-2022 de l'OAITH \(en anglais\)](#). Ces victimes avaient entre 8 et 88 ans, et l'âge moyen des victimes était de 40,8 ans. Comme l'illustre la figure 1, les victimes étaient le plus souvent âgées de 18 à 25 ans (34,6 %) et de 36 à 54 ans (32,7 %). Par rapport à l'année dernière, on remarque une diminution du nombre de féminicides des femmes âgées en Ontario : elles représentaient 21,2 % des féminicides de cette année, comparativement à 36,2 % l'année dernière (OAITH, 2022). Les jeunes filles de 17 ans et moins représentaient 7,7 % des cas de féminicides. Dans 3,8 % des cas, aucune donnée démographique de la victime n'était fournie, y compris l'âge.

En tout, 55 agresseurs présumés font partie de cette analyse. Dans certains cas, plusieurs individus ont été accusés et dans deux cas l'agresseur présumé a été jugé responsable de plus d'un féminicide. Dans 92,7 % des cas de féminicides, l'agresseur était un homme. Les femmes comptaient pour 3,6 % des agresseuses accusées en lien avec la mort d'une victime. Dans 3,6 % des cas, l'identité de l'agresseur était inconnue.

La majorité des féminicides sont encore commis par de jeunes hommes. Cette année, près de la moitié (47,3 %) de tous les agresseurs jugés responsables de féminicides avaient de 18 à 35 ans, et 38,2 % étaient âgés de 35 à 54 ans. Parmi les agresseurs, ceux de 17 ans et moins (9,1 %) et de 55 ans et plus (5,5 %) représentaient les proportions les plus faibles. Au moment d'écrire ces lignes, l'âge de l'agresseur suspecté était inconnu dans 2 cas (3,6 %).

Figure 1

### La majorité des victimes et des agresseurs avait entre 18 et 54 ans

du 26 novembre 2021 au 25 novembre 2022

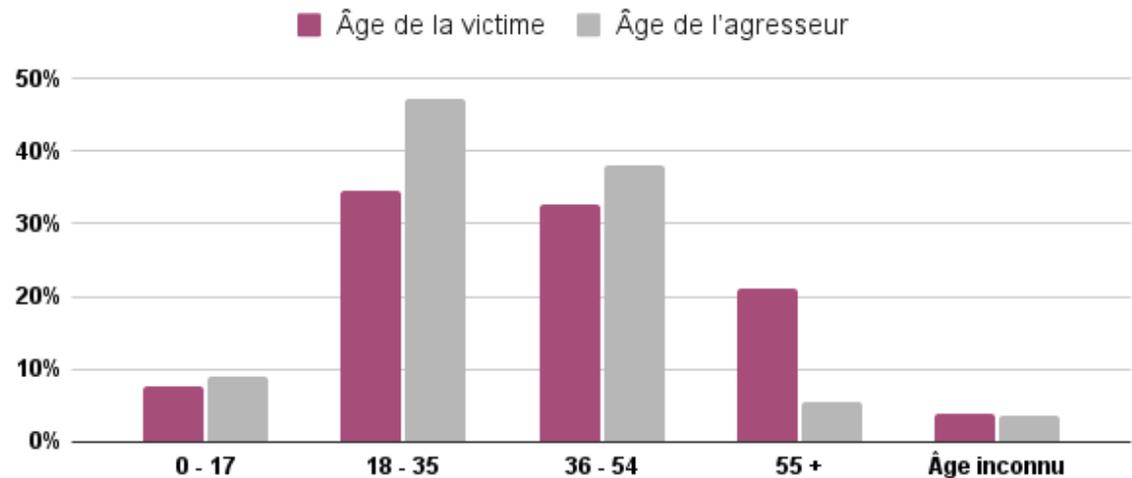
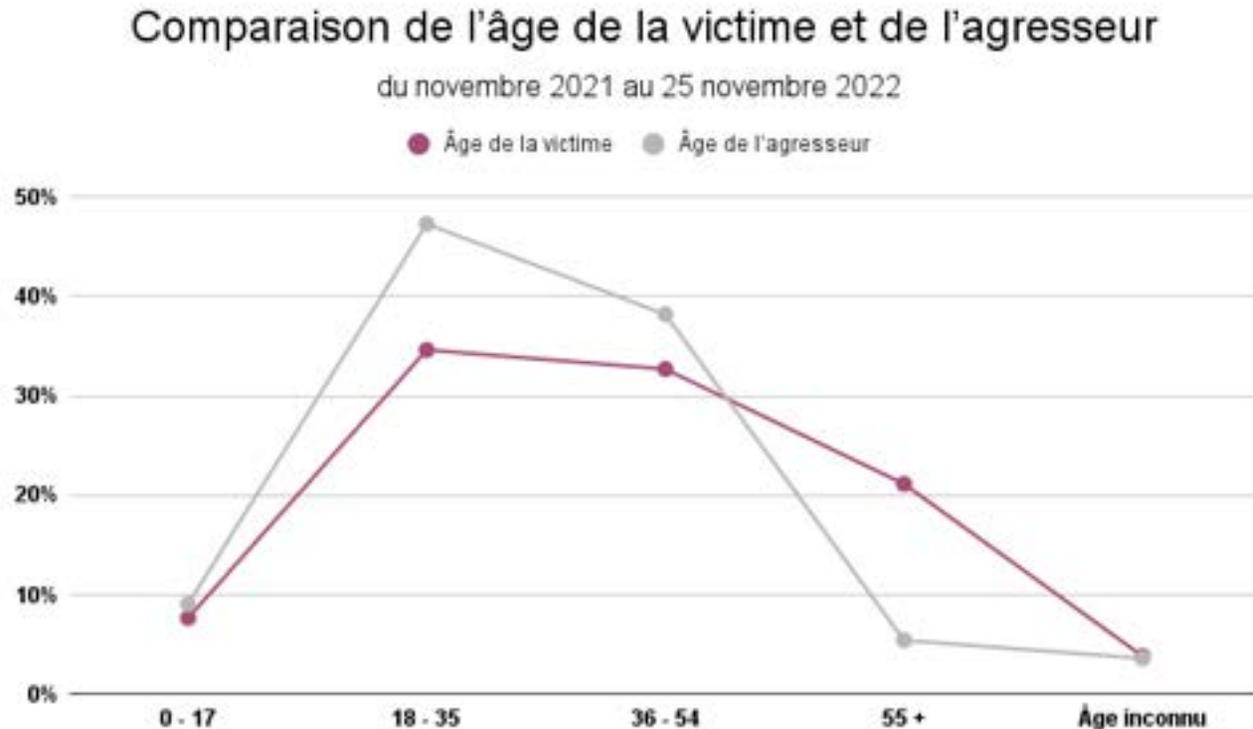


Figure 2



Plusieurs des recommandations de l'enquête sur les morts de Carol Culleton, d'Anastasia Kuzyk et de Nathalie Warmerdam visent les attitudes et comportements violents, l'amélioration de l'accès aux services pour les hommes et la reddition de comptes à la fois du système et des agresseurs. Les données aux figures 1 et 2 mettent en relief les groupes d'âge pouvant être ciblés dans le cadre de campagnes de sensibilisation et d'élaboration de programmes. À titre d'exemple, la recommandation de mettre sur pied un numéro d'urgence disponible 24 h sur 24 pour les hommes violents qui ont besoin de soutien peut cibler les hommes de 18 à 54 ans, vu la probabilité de violence parmi ces groupes d'âge (Bureau du coroner en chef, 2022). Les mesures d'éducation et de prévention peuvent cibler les jeunes garçons de moins de 18 ans pour combattre les idéologies dangereuses et prévenir les comportements violents.

## Comparaison de la relation entre la victime et l'agresseur

Auparavant, l'OAITH classait les données provinciales de féminicides dans quatre catégories : partenaire intime, membre de famille, homme connu de la victime et relation inconnue. La catégorie « relation inconnue » comprenait les cas où les détails de la relation n'avaient pas été publiés dans la couverture médiatique et quand il n'y existait pas de relation entre la victime et l'agresseur. Pour mieux analyser ces données, l'OAITH a remplacé la catégorie « relation inconnue » par deux nouvelles catégories qui décrivent mieux les types de féminicides en question : « type de relation non publié », lorsque les détails de la relation ne sont pas connus ou sont protégés par les interdictions de publication et « aucune relation » lorsque les rapports de police et médiatiques indiquent clairement que la victime et l'agresseur ne se connaissaient pas. Ces nouvelles catégories permettront de documenter plus clairement la fréquence à laquelle ces renseignements ne sont pas divulgués.

Figure 3

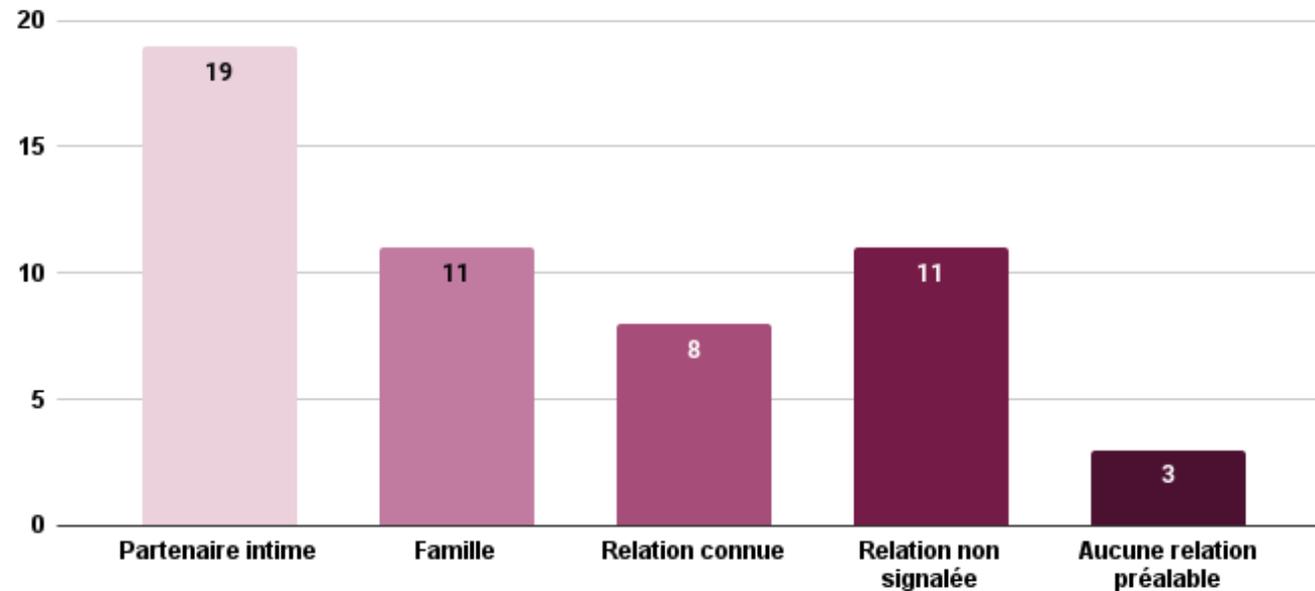
Relation entre la victime et l'agresseur	Nombre	Pourcentage
Partenaire intime	19	36,5 %
Famille	11	21,2 %
Relation connue	8	15,4 %
Relation non signalée	11	21,2 %
Aucune relation préalable	3	5,8 %

Si les féminicides sont les plus souvent commis par des partenaires anciens ou actuels (36,5 % des cas), les femmes et les femmes subissent aussi de la violence dans différentes relations. Dans 21,2 % des cas, un membre de famille (père, fils, petit-fils, neveu, frère) a été jugé coupable du décès de la victime. Un homme qui connaissait la victime, par exemple une connaissance ou un colocataire, a été inculpé ou jugé coupable dans 15,4 % des cas de féminicides. Dans 21,2 % des cas, aucun détail sur la relation n'a été divulgué et dans 5,8 % des cas, la victime et l'agresseur ne se connaissaient pas. Vu la proportion élevée de cas dans lesquels les détails de la relation n'ont pas été dévoilés, les taux réels de féminicides commis par un partenaire intime, un membre de famille ou un autre individu peuvent être plus élevés. À l'heure actuelle en Ontario, aucun mécanisme n'examine les cas de féminicides commis par des membres de famille, sauf s'ils ont lieu dans un contexte de violence entre partenaires intimes, par exemple dans le cas d'un père qui tue son enfant. Les données de l'OAITH indiquent toujours de hauts taux de féminicides commis par d'autres membres de famille, dont les fils, petits-fils, neveux et frères. Un examen approfondi de ces cas de la part de la province pourrait permettre de cerner les lacunes en ce qui a trait aux services et de formuler des recommandations visant l'amélioration de la collaboration entre systèmes et sur le plan de la sécurité.

Figure 4

## En Ontario, les féminicides sont encore les plus souvent commis par des partenaires anciens ou actuels

du 26 novembre 2021 au 25 novembre 2022



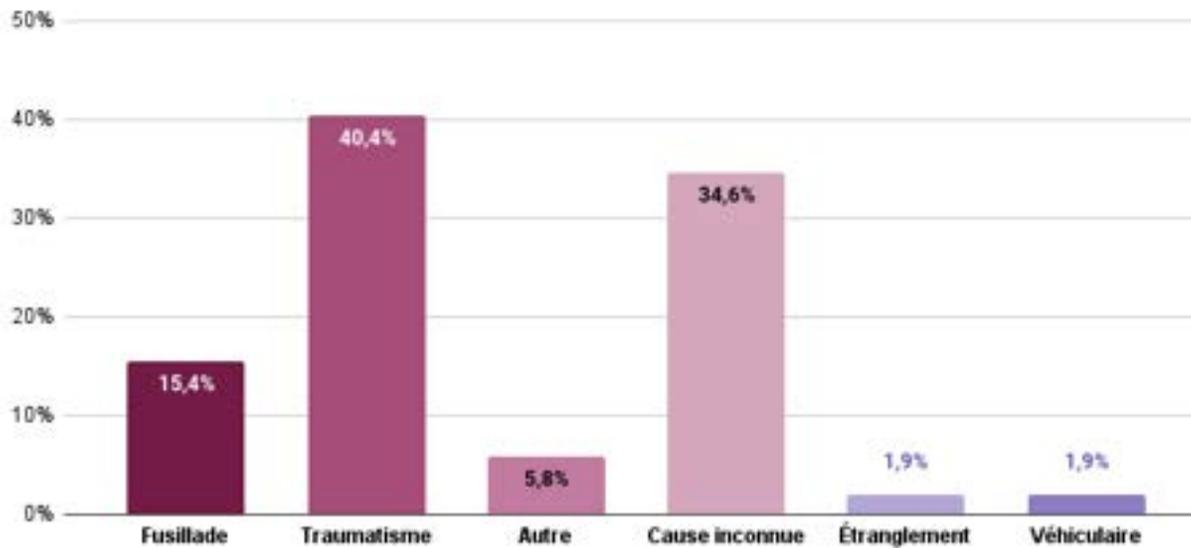
### Cause de décès

L'examen des causes de décès chez les victimes de féminicide en Ontario révèle que le traumatisme demeure la cause de décès la plus souvent déclarée à l'échelle de la province (40,4 %). De même, selon les données du Comité d'examen des décès dus à la violence familiale, le traumatisme est la cause de décès la plus souvent observée des cas examinés dans le cadre de son mandat (2019). Les blessures par balle comptaient pour 15,4 % des décès; l'asphyxie/l'étranglement totalisait 1,9 % des cas, de même pour les décès causés par un véhicule. Dans 5,8 % des cas de féminicides, la cause du décès a été catégorisée comme autre, ce qui englobe les morts liés à des incendies criminels et les autres causes de décès non répertoriées.

Figure 5

### Parmi les victimes de féminicides, le traumatisme était la cause de décès la plus souvent déclarée

du 26 novembre 2021 au 25 novembre 2022



Un tiers des cas de féminicides (34,6 %) ont été catégorisés comme ayant des causes de décès inconnues. C'est l'une des limites de l'utilisation de sources médiatiques par rapport aux enquêtes du coroner, car ces dernières ne sont pas toujours facilement accessibles au moment de la parution du communiqué de presse de la police ou elles ne sont pas divulguées en raison d'interdiction de publication. Les tendances relatives aux causes de décès sont semblables à celles signalées par le Comité d'examen des décès dus à la violence familiale. Cela dit, le comité examine seulement les féminicides entre partenaires intimes. Une collecte de données plus approfondie dans les cas où la cause de décès est inconnue permettrait de mieux comprendre les tendances en matière de décès parmi les autres types de féminicides, dont ceux commis par des membres de famille, des connaissances et des inconnus.

Même s'il ne s'agit pas de la cause de décès la plus fréquemment rapportée, le nombre de décès par arme à feu demeure stable par rapport aux données de l'année dernière. Des recherches antérieures sur les causes de décès dans les cas de féminicides en tenant compte de la population ont cerné des différences importantes entre les régions rurales et les petites villes. Selon une analyse précédente des causes de décès en région rurale et dans les petites villes, les décès étaient attribuables à une blessure par arme plus souvent que par un traumatisme. L'accès aux armes à feu plus répandu dans les communautés rurales peut partiellement expliquer cette différence (Nonomura & Baker, 2021). L'analyse des causes de décès dans divers centres de population en 2021-2022 était limitée en raison de la grande proportion de cas où la cause de décès n'était pas publiée.

Dans 100 % des cas ayant eu lieu en ruralité et 62,5 % des cas dans les petites villes, la cause de décès était inconnue. Par conséquent, les taux réels de décès par balle ne peuvent être calculés. Ce manque de données constitue une limite qui peut être encore plus prévalente dans les communautés rurales et les petites collectivités en raison de la couverture médiatique limitée.

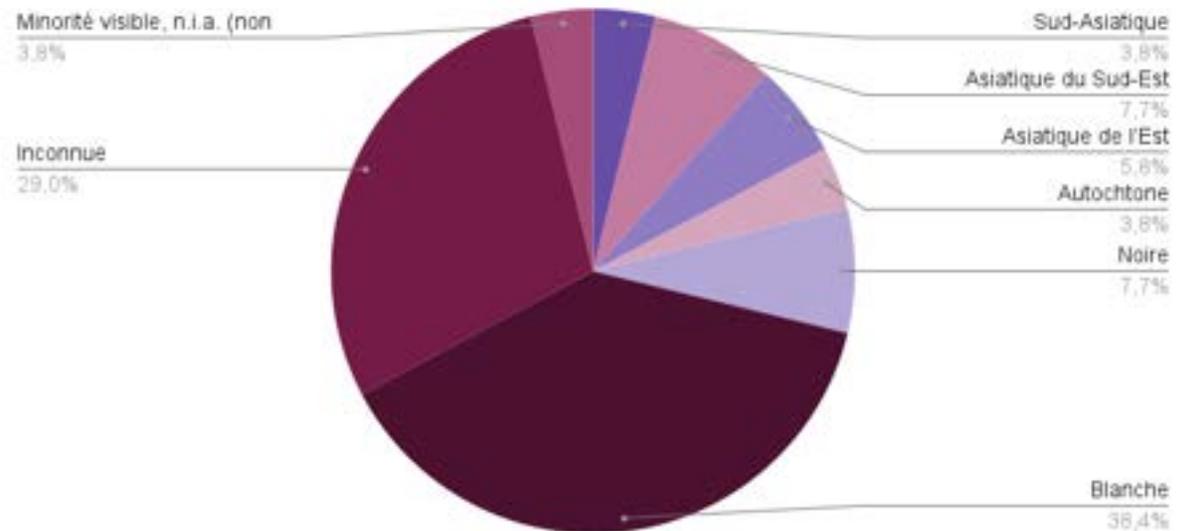
Plusieurs recommandations spécifiques aux armes à feu ont découlé de l'enquête récente sur les morts de Carol Culleton, d'Anastasia Kuzyk et de Nathalie Warmerdam. Elles comprennent des recommandations sur le rôle de la Couronne dans l'opposition de demandes de modification des conditions relatives aux armes à feu, un examen du cadre actuel des conditions de mise en liberté sous caution et de probation en contexte de violence impliquant une arme à feu afin de prioriser la sécurité des survivantes ainsi que des recommandations visant le Bureau du contrôleur des armes à feu, y compris des révisions et un examen du permis de possession et d'acquisition (PPA) (Bureau du coroner en chef, 2022).

Figure 6

## Race de la victime

**Certaines communautés racialisées continuent d'être surreprésentées dans les données sur les féminicides de l'OAITH**

du 26 novembre 2021 au 25 novembre 2022



Pour connaître les données concernant la race des victimes de féminicides, l'OAITH s'appuie sur l'information publiée dans les médias et celle accessible publiquement. Faute de données, dans une grande partie de cas (28,8 %) l'information est inconnue, et ces données peuvent être erronées ou incomplètes. Étant donné le grand nombre de cas pour lesquels aucune information sur la race n'a été recueillie, les données suivantes sous-estiment probablement les taux réels de violence que les groupes racialisés subissent.

Selon les données disponibles, les victimes de féminicides sont le plus souvent blanches (38 % des victimes). Cela dit, les victimes blanches sont sous-représentées dans les données sur les féminicides en Ontario par rapport aux données démographiques provinciales de Statistique Canada, comme le démontre la figure 6 (Statistique Canada, 2021). Par rapport à la population générale, les victimes noires et autochtones sont toujours surreprésentées. Même si Statistique Canada classe les personnes des Philippines séparément de celles de l'Asie du Sud-Est, lorsque ces catégories sont fusionnées, on remarque une surreprésentation de victimes de l'Asie du Sud-Est, y compris de victimes philippines et vietnamiennes. Dans les cas où les victimes étaient identifiées comme « minorités visibles » non incluses ailleurs (n.i.a), les victimes ont été identifiées comme guyanaïses.

Figure 7

	% de la population (Ontario)	Race des victimes	% des victimes de féminicide
Blanches	65,7 %	Blanches	38,5 %
Sud-Asiatiques	10,8 %	Sud-Asiatiques	3,8 %
Asiatiques occidentales	1,5 %	S.O.	
Chinoises	5,8 %	Asiatiques de l'Est	6,0 %
Philippines	2,6 %	S.O.	
Asiatiques du Sud-Est	1,2 %	Asiatiques du Sud-Est	7,7 %
Noires	5,5 %	Noires	7,7 %
Minorités visibles, n.i.a.	0,9 %	Minorités visibles, n.i.a.	3,8 %
Autochtones	2,9 %	Autochtones	3,8 %
		Inconnues	28,8 %

Malgré les nombreuses lacunes des données figurant à la figure 6, la surreprésentation des victimes racialisées, y compris celles noires, autochtones, guyanaises ou asiatiques du sud-est, peut indiquer des lacunes possibles dans l'offre de services ou des obstacles uniques auxquels sont confrontés ces groupes. Les recommandations formulées récemment dans le cadre de l'enquête sur les morts de Carol Culleton, d'Anastasia Kuzyk et de Nathalie Warmerdam ont réitéré que les programmes d'évaluation de risque et d'intervention pour les agresseurs ne peuvent pas employer une approche unique; ils doivent répondre au contexte et aux besoins uniques de différents groupes (Bureau du coroner en chef, 2022). D'autres recherches sur ces tendances seraient utiles, et des recommandations semblables pourraient être pertinentes pour les services aux survivantes afin de veiller à ce que les services aient peu d'obstacles, qu'ils soient accessibles et qu'ils répondent aux besoins diversifiés de la population.

Les recommandations concernant l'accès amélioré à des services sécuritaires et culturellement adaptés, comme mentionnés dans les priorités en lien avec le Plan national d'action pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe de l'OAIH (en anglais), pourraient également améliorer l'accès aux services et la sécurité des survivantes racialisées qui subissent des taux disproportionnés de violence basée sur le genre et de féminicides.

## Historique de violence

Depuis des années, les chercheurs et chercheuses ont examiné divers facteurs de risque pouvant augmenter le risque de commettre un crime ou d'en être victime ou de subir de la violence mortelle. Plusieurs de ces facteurs sont intégrés à des outils d'évaluation de risque validés utilisés par différents systèmes et services communautaires (Campbell, Ward-Lasher et coll., 2017). En Ontario, le Comité d'examen des décès dus à la violence familiale a été chargé de l'examen des cas de féminicides commis par des partenaires intimes actuels ou anciens

et de la formulation de recommandations qui visent à prévenir de futurs féminicides. Par l'entremise de cette recherche, le comité a cerné plusieurs facteurs de risque, à la fois chez les agresseurs et les victimes, qui peuvent prédire le potentiel de violence mortelle dans le cadre de relations entre partenaires intimes. Parmi tous les cas examinés par le comité ayant eu lieu en Ontario de 2003 à 2018, 71 % des cas comportaient un historique de violence entre partenaires intimes. Parmi les autres facteurs de risque, on compte l'historique de violence envers des membres de famille et d'autres personnes, des menaces de mort envers la victime, des menaces à l'aide d'une arme, des agressions armées et le non-respect des autorités (p. ex. non-respect des ordonnances du tribunal). Parmi ces données, 70 % des cas présentaient sept ou plus des facteurs de risque, illustrant la nécessité de mettre en œuvre les recommandations du Comité d'examen des décès dus à la violence familiale (2019) pour prévenir tout autre féminicide évitable.

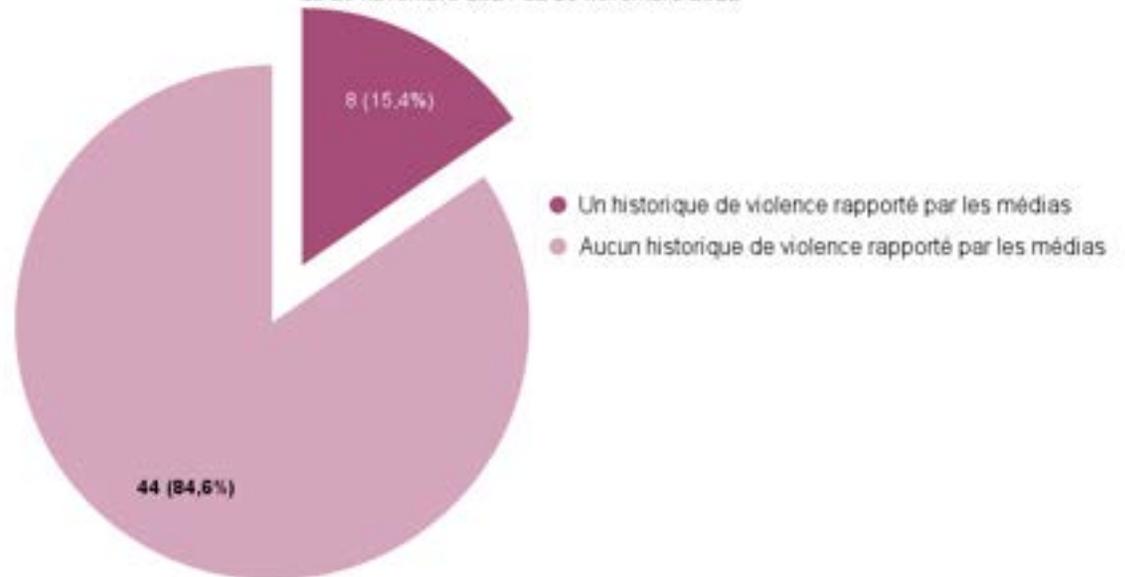
D'après la couverture médiatique, 8 cas de féminicides en 2021-2022 ont été commis par un homme ayant un historique de violence envers ses partenaires, membres de famille ou autres femmes de son entourage. Les données de l'historique de violence de sept agresseurs jugés responsables de ces décès ont été compilées grâce aux témoignages de personnes de l'entourage des victimes et des données des services de police et des tribunaux concernant les accusations contre l'agresseur. Dans tous ces cas sauf un, la couverture médiatique indiquait que l'agresseur avait un historique criminel de violence basée sur le genre, y compris des accusations d'agression et d'agression armée, d'agression sexuelle, de harcèlement criminel, de menaces, d'introduction par infraction et de non-respect des ordonnances de mise en liberté. Vu le recours aux données médiatiques pour connaître l'historique de violence des agresseurs, ces données peuvent être incomplètes et elles peuvent sous-estimer le nombre réel d'agresseurs ayant un historique de violence.

Vu le lien bien documenté entre un historique de violence basée sur le genre et la perpétration future de féminicides, les systèmes de justice pénale et les services correctionnels, y compris la police, les procureurs et procureures de la Couronne, le processus de mise en liberté sous caution et de probation, le système de justice pénale et les tribunaux de la famille et les services sociaux (logement, mesures de soutien du revenu, services communautaires pour femmes, enfants et hommes, etc.) doivent collaborer pour évaluer les risques chez les agresseurs et les victimes. Ces données pourraient orienter les interventions des systèmes (y compris la planification de la sécurité, la mise en liberté sous caution, la négociation de plaidoyers et la détermination de la peine) et ultimement permettre d'améliorer la situation des survivantes.

Figure 8

**Dans au moins huit cas de féminicides, les médias ont identifié que l'agresseur présumé avait un historique de violence**

du 26 novembre 2021 au 25 novembre 2022



## Enquête sur les meurtres de Carol Culleton, d'Anastasia Kuzyk et de Nathalie Warmerdam

Le 28 juin 2022, un jury a présenté 86 recommandations pour contrer la violence basée sur le genre et prévenir des féminicides en Ontario dans le cadre de l'enquête publique de l'Ontario sur les meurtres de Carol Culleton, d'Anastasia Kuzyk et de Nathalie Warmerdam. L'enquête s'est tenue à la suite des meurtres de trois femmes dans le comté de Renfrew, commis par un ancien partenaire intime.

Les recommandations ont comme objectifs :

- de combler les lacunes du système;
- d'améliorer la collaboration et la surveillance entre les systèmes;
- de prioriser la sécurité des survivantes et la prévention de féminicides par l'entremise de mesures de soutien dirigées par les survivantes, de la sensibilisation du public et de programmes d'intervention en matière de violence; et
- de s'attaquer aux facteurs de risque uniques et les obstacles auxquels sont confrontés les survivantes en milieu rural et de les atténuer.

Sur une période de plus de 20 ans, des centaines de recommandations ont découlé de 5 différentes enquêtes sur les féminicides en Ontario.

Malgré le travail important accompli par chacune de ces enquêtes, les recommandations dans le cadre d'enquêtes sur des meurtres ne sont pas juridiquement contraignantes en Ontario, et il n'existe pas de procédure pour veiller à la mise en œuvre de ces recommandations. Ainsi, de nombreuses recommandations n'ont pas été mises en œuvre, et bon nombre d'entre elles sont répétées d'une enquête à l'autre. Afin de suivre les recommandations liées aux féminicides découlant de ces enquêtes et les recommandations émises de manière répétitive sans action concrète, l'OAITH a créé cet outil (en anglais) qui tient compte de recommandations émises dans le cadre de cinq enquêtes sur une période de plus de 25 ans. La mise en œuvre de ces recommandations sera d'une importance capitale alors que le Canada et l'Ontario progressent vers la réalisation du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Des mesures concrètes doivent être prises pour s'attaquer aux causes profondes de la violence et des féminicides pour prévenir d'autres féminicides évitables.

Pour en savoir plus sur le travail de l'OAITH :  
[www.oaith.ca](http://www.oaith.ca)

Pour en savoir plus sur le travail d'Action ontarienne :  
[www.actionontarienne.ca](http://www.actionontarienne.ca)

[Tableau comparatif des recommandations des enquêtes](#)

Bernhardt, N., & Cooper, A. (2022, March). *Taking Action in Our Spheres of Influence - Intersectional Anti-Racism & Anti-Oppression Gender-Based Violence Framework*. Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH). Retrieved from <https://www.oaith.ca/assets/library/Taking-Action-In-Our-Spheres-Of-Influence.pdf>

Campbell, J., Ward-Lasher, A., Sheridan, D. J., Glass, N. E., & Messing, J. T. (2017). Prediction of Interpersonal Violence: An Introduction. In *Assessing dangerousness: Domestic Violence Offenders and Child Abusers (Third)*. essay, Sage Publications.

Criminal Code, RSC 1985, c C-46, s 745.

Domestic Violence Death Review Committee 2018 Annual Report. (December 2019). Office of the Chief Coroner. Retrieved from: <https://ndvfri.org/download/2018-dvdrc-report-canada-ontario/?wpdmdl=1805&ind=RFZEUKMgMjAxOCBBbm51YWwgUmVwb3J0LnBkZg>

Nonomura, R. & Baker, L. (2021). *Gender-Based Violence in Rural, Remote & Northern Communities*. Learning Network Issue 35. London, Ontario: Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children. ISBN # 978-1- 988412-50-4

Ontario Association of Interval & Transition Houses (OAITH). 2021. *Femicide in Ontario: November 26th, 2017–November 25th, 2020*. Retrieved from: <https://www.oaith.ca/assets/library/Femicide-in-Ontario-November-2017-November-2020.pdf>

Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH). 2022. *Taking Count and Taking Action: Femicide Report 2020-2021*. Retrieved from <https://www.oaith.ca/assets/library/Taking-Count-And-Taking-Action-2020-2021-Femicide-In-Ontario-Report.pdf>

Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH). 2022. *National Action Plan on Gender-Based Violence Briefing Note to the Office of Associate Minister of Women's Social & Economic Development*. Retrieved from <https://drive.google.com/file/d/1jGEcQrDJAUoaSCXanfbXD6hSvyvY9pGG/view>

Statistics Canada. 2023. (table). Census Profile. 2021 Census of Population. Statistics Canada Catalogue no. 98-316-X2021001. Ottawa. Released February 8, 2023. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E>

The Office of the Chief Coroner for Ontario, 2022. Verdict of Coroner's Jury - Inquest into the Deaths of Carol Culleton, Anastasia Kuzyk and Nathalie Warmerdam. Retrieved from: <https://www.oaith.ca/assets/library/CKW-Inquest-Verdict-and-Recommendations-SIGNED-Redacted.pdf>

United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) and the United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women. (2022). *Statistical framework for measuring the gender-related killing of women and girls (also referred to as "femicide/feminicide")*. [https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/Statistical\\_framework\\_femicide\\_2022.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/Statistical_framework_femicide_2022.pdf)